



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 047 /FECAFOOT/PDT/2022

**PORTANT NOMINATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA
SELECTION NATIONALE U20 DAMES, U17 DAMES, DE FOOTBALL DU CAMEROUN**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu le Décret n° 2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des Sélections Nationales de Football ;*
- *Vu la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 relative à la gestion des Sélections Nationales de Football ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu les nécessités de service.*

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont à compter de la date de signature de la présente décision, nommé(e)s aux postes ci-après au sein de la sélection nationale U20 Dames, U17 Dames de football du Cameroun :

7 - EQUIPE NATIONALE U-20 DAMES

- ENTRAINEUR NATIONAL SÉLECTIONNEUR :	NDOUMOU Mike
- ENTRAINEUR NATIONAL ADJOINT :	MBALLA Assam
- ENTRAINEUR CHARGÉ DES GARDIENS DE BUTS :	FOUDA NDONGO Adrienne
- ENTRAINEUR CHARGÉ DE LA PREPARATION PHYSIQUE :	CHONBONG DINO Ealus
- MÉDECIN :	NDONGO Christiane Sorelle
- KINSÉITHÉRAPEUTE :	NSEGUE Essomba
- TEAM MANAGER :	BELLA Rose
- TEAM PRESS :	Esther AYIMBO KONO
- TEAM SECURITY :	NGOLEU LEMEGA Linda Aubierge
- CHARGÉ DU MATÉRIEL :	NGA MARIE NOEL

8 - EQUIPE NATIONALE U-17 DAMES

- ENTRAINEUR NATIONAL SÉLECTIONNEUR :	Alain DJEUMFA
- ENTRAINEUR NATIONAL ADJOINT :	NGONO MANI Michele
- ENTRAINEUR CHARGÉ DES GARDIENS DE BUTS :	NGO NDOM Annette
- ENTRAINEUR CHARGÉ DE LA PREPARATION PHYSIQUE :	MBELLA Fritz
- MÉDECIN :	DR MESSINA
- KINÉSITHÉRAPEUTE :	MOMO Beatrice
- TEAM MANAGER :	NTONGO Geraldine Nadège
- TEAM PRESS :	MATIA Josiane
- TEAM SECURITY :	Yvana TATWA NTCHONG
- CHARGÉ DU MATÉRIEL :	ESAMBA Pancratie

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée où besoin sera. /-

Yaoundé le, **12 SEPT 2022**

Copie :

- MINSEP
- SG FECAFOOT
- Intéressée
- Archives



LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel

